

JURA

Pour muscler le salaire minimum

Joël Depommier

Un regroupement d'associations et partis de gauche veut muscler le salaire minimum jurassien approuvé par le peuple en 2013 et entré en vigueur en 2018, en augmentant son montant et en donnant à l'Etat des moyens de contrôle sur son application. Interview d'Emilie Clavel, co-secrétaire générale d'AvenirSocial, qui considère cet instrument comme «une mesure indispensable de lutte contre la pauvreté et la précarité».

Pourquoi relancez-vous une initiative sur le salaire minimum dans le Jura? Y a-t-il des manques?

EMILIE CLAVEL Le premier monitoring sur la pauvreté en Suisse a montré que 8,1% de la population vivait dans la pauvreté, que 16% était en risque d'y tomber et qu'il existe 4,4% de travailleur-se-s pauvres en Suisse: environ un tiers des adultes soutenus par l'aide sociale exerce une activité professionnelle. Dans ce contexte, assurer un «salaire pour vivre et non survivre» comme l'affirme l'intitulé de notre nouvelle initiative est un instrument, parmi d'autres, pour lutter contre la pauvreté.

Quels sont les ajustements que vous voulez apporter au salaire minimum jurassien?

Nous voulons fixer un salaire à 23 francs de l'heure. Dans le cas où le salaire prévu par un contrat individuel, une convention collective ou un contrat-type serait inférieur à ce montant, le salaire minimum prévaudrait. Nous voulons aussi que le salaire minimum soit indexé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice mixte de l'AVS. Pour finir, nous exigeons de meilleurs contrôles et des sanctions contre les abus. Le service en charge de l'économie doit contrôler les salaires et tout employeur doit pouvoir fournir, en tout temps, un état détaillé des salaires versés à chaque travailleur et du nombre correspondant d'heures de travail effectuées. On ne peut plus se contenter de demander aux travailleur-se-s lésés d'aller seuls devant la justice pour faire valoir leurs droits.

La motion du conseiller national Erich Ettlin (Centre), adoptée en 2022 par le Parlement fédéral, veut faire primer les salaires minimums des conventions collectives de travail sur le salaire minimum dans les cantons. Le Conseil fédéral doit rédiger un projet dans ce sens. Qu'est-ce que vous en pensez, de même que de l'attitude des organisations patronales?

Cette motion remet en cause de façon anti-démocratique une volonté populaire en faveur d'un acquis social exprimée dans les urnes. Ce n'est pas tolérable. De plus, comme le relève le syndicat SEV, qui fait partie de notre comité d'initiative, seul 45% environ des travailleur-se-s sont



Le salaire minimum jurassien, instauré en 2018, nécessite des améliorations.

HYEJIN KANG

assujettis à une CCT qui fixe un salaire plancher. La fixation d'un salaire minimum amélioré est d'autant plus urgente et indispensable. Elle est une mesure de protections des travailleur-se-s. Des représentant-e-s de certains milieux patronaux et politiques considèrent que le travail coûte trop cher, mais il permet aux entreprises de dégager un profit et un bénéfice. Les mêmes qui fustigent aussi l'aide sociale entretiennent pourtant un système de bas salaires qui y conduit directement. Par ailleurs, alors que la productivité a plutôt augmenté ces dernières années, refuser une meilleure redistribution des gains est profondément injuste. Pour finir, il faut rappeler que l'amélioration du salaire minimum est particulièrement importante pour les femmes qui travaillent souvent dans les secteurs les plus mal payés (social, soins, services, hôtellerie, etc).

En élargissant, faudrait-il mettre en place d'autres mesures pour lutter contre les trop bas salaires?

Oui, car à l'heure actuelle, on s'attaque aux personnes qui vivent dans la pauvreté et non à la pauvreté. Il faudrait défendre une vraie politique de redistribution des richesses. Une personne dans la précarité est quelqu'un qui consommera moins, qui se situera dans les marges de l'activité économique et qui sera soumis aux risques accrus d'endettement. Dans le cadre du travail social, nous considérons qu'outre le salaire minimum, il serait, entre autres, important d'instaurer des mesures en amont et en aval de l'aide sociale. L'Etat et la société dans son ensemble auraient tout intérêt à ce qu'il y ait des prestations de ce type. ■